

Cti

Commission
des titres d'ingénieur

Axes stratégiques 2023-2027

Mise à jour validée en juin 2023



La CTI

La Commission des titres d'ingénieur (CTI) est un organisme paritaire indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les écoles d'ingénieurs en France (et sur demande à l'étranger) en vue de leur accréditation à délivrer le diplôme d'ingénieur diplômé, de développer la qualité des formations et de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. La CTI évalue également les formations de bachelor des écoles d'ingénieurs accréditées en vue de l'attribution du grade de licence et décerne des labels qualité européens aux formations d'ingénieurs (EUR-ACE®, CeQuInt).

Ses missions

1. L'**évaluation** périodique de toutes les **écoles d'ingénieurs** en France en vue de leur **accréditation** à délivrer un **titre d'ingénieur diplômé** (titre professionnel et grade académique de master). La CTI est décisionnaire pour l'accréditation des établissements privés et consulaires ; elle rend des avis aux ministères compétents pour les établissements de statut public.
Sur demande et sous réserve de l'appui des autorités compétentes du pays d'accueil, la CTI peut également évaluer les formations des écoles françaises sur leurs sites implantés à l'étranger en vue de l'extension de l'accréditation au site à l'étranger.
2. A la demande, l'**évaluation** de diplômes d'**établissements étrangers**. L'avis résultant de l'évaluation, sous réserve de l'accord des gouvernements concernés, peut notamment donner lieu à la reconnaissance (« **Admission par l'État** ») de ces diplômes et titres en France. Celle-ci est formulée par le ministre français chargé de l'enseignement supérieur.
3. La définition du **profil générique de l'ingénieur** de niveau master et l'élaboration des **critères et procédures** nécessaires à la délivrance du titre d'ingénieur et à l'accomplissement des missions de la CTI. La CTI contribue ainsi à l'**évolution continue des formations d'ingénieurs** et à leur adaptation aux besoins des entreprises et de la société en général.
4. La formulation d'**avis sur toutes questions concernant le titre d'ingénieur diplômé**.
5. Depuis 2020, la CTI est également en charge de l'évaluation des diplômes d'établissement de **Bachelor en sciences et ingénierie (BSI)** de niveau Bac+3 organisés par les écoles françaises d'ingénieur accréditées par ailleurs à délivrer le titre d'ingénieur diplômé, en vue de l'attribution du grade de licence à ces formations.
6. Le **développement d'une culture d'assurance qualité** au sein des écoles françaises et de la CTI elle-même, conformément aux **Standards and guidelines for quality assurance in the European higher education area (ESG)** adoptés par les Ministres de l'enseignement supérieur des 49 pays participant à l'espace européen de l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, la CTI est membre d'ENQA depuis 2005, figure dans le registre EQAR depuis 2010 et coopère avec d'autres agences d'assurance qualité françaises et internationales, soit par des accords bilatéraux (AEQES, AAQ, Hcéres, CEFDG, France Education International, ANEAQ, ...) soit dans le cadre de réseaux tels que FraQ-Sup, ECA, ENAEE, ...



7. Toutes actions qui œuvrent en faveur de la **reconnaissance académique et professionnelle du titre d'ingénieur diplômé français**. Du fait qu'en France la profession d'ingénieur n'est pas réglementée (pas d'ordre des ingénieurs), la CTI est l'interlocuteur naturel des instances professionnelles étrangères d'ingénieurs (souvent en coordination avec *Ingénieurs et Scientifiques de France* - IESF). La CTI est membre de réseaux et d'associations européennes et internationales et a signé des accords de coopération et de reconnaissance mutuelle avec d'autres agences d'assurance qualité et ordres d'ingénieurs, notamment en Australie et au Canada.
8. L'évaluation de formations d'ingénieurs françaises et étrangères en vue de l'attribution de **labels qualité**. La CTI est membre fondateur de l'*European Network for Accreditation of Engineering Education* (ENAE) et délivre le label européen de qualité des formations d'ingénieurs EUR-ACE® (niveau master) de cet organisme. La CTI est également opérateur de l'*European Consortium for Accreditation* (ECA) pour l'attribution du label *Certificate for Quality in Internationalisation* (CeQulnt).



Les axes stratégiques de la CTI

2023-2027

Introduction

Durant la période précédente (2017-2022), la CTI a été confrontée à des difficultés et évolutions importantes, tels qu'une crise sanitaire mondiale, une guerre en Europe, d'importants développements scientifiques et sociétaux ayant un impact essentiel sur l'ingénierie : pénurie énergétique et de ressources en eau, questions environnementales dont d'importants changements climatiques, numérisation, cybersécurité, intelligence artificielle... qui ont mis l'accent sur la responsabilité sociétale et environnementale des organisations professionnelles et éducatives et des futurs diplômés, et ont induit une évolution des priorités et des attentes des jeunes.

Dans ce contexte général, la CTI a su relever plusieurs défis : s'adapter à ces situations de crise et de transitions sociétales ; répondre aux besoins des écoles d'ingénieurs, des entreprises, des autorités nationales et européennes ; prendre en compte l'attente des jeunes ; faire face à une charge de travail accrue en raison d'un nombre croissant de demandes de nouveaux projets d'écoles d'ingénieurs françaises et étrangères ; assumer une nouvelle mission d'évaluation des diplômes de bachelor des écoles d'ingénieurs accréditées.

Au niveau national, une nouvelle loi sur la recherche et son décret d'application publié début 2022 ont pérennisé la coopération entre agences d'assurance qualité françaises, notamment entre la CTI, le Hcéres et la CEFDG.

La coopération poursuivie avec les acteurs nationaux tels que l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles), l'INPI (Institut national de la propriété intellectuelle) et la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) participe à la prise de conscience du nécessaire engagement social et sociétal des futurs ingénieurs.

Au cours de la même période, le système de formation professionnelle a évolué en France avec la création d'un nouveau label certifiant la qualité des formations, Qualiopi, et d'un nouveau cadre pour l'enregistrement des programmes de formation dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La CTI a participé activement aux échanges et est maintenant reconnue comme opérateur de certification vers le label Qualiopi pour les programmes proposés par les écoles d'ingénieurs accréditées et poursuit sa mission de validation du projet d'enregistrement de leurs formations dans le RNCP.

La CTI a également continué à être active au niveau international, avec des évaluations à l'étranger et des projets européens, par exemple au Maroc et en Tunisie, et en tant que représentante de la France dans le groupe de pairs sur l'assurance qualité dans le cadre du processus de Bologne.

Malgré ce contexte et ces évolutions importantes, la CTI a assuré sans discontinuité sa mission majeure d'assurance qualité externe des écoles et programmes d'ingénieurs élargie désormais aux formations courtes en ingénierie, les bachelors.

Dans le cadre de sa démarche qualité interne, la CTI a également été en mesure d'initier une importante auto-évaluation et de définir des domaines clés pour son amélioration continue et envisage avec confiance les défis futurs qui sont décrits ci-dessous dans les axes stratégiques pour la période 2023-2027.

Déclinaison des axes stratégiques

1. Faire aboutir les travaux sur l'organisation institutionnelle et fonctionnelle de la CTI, afin de conforter son positionnement d'agence d'assurance qualité nationale et internationale :

- En se dotant d'une structure administrative et juridique qui conforte son autonomie et sa capacité d'agir
- En poursuivant une relation de coopération équilibrée avec les autres organes nationaux d'évaluation dont le Hcéres
- En mettant en œuvre les conclusions de l'analyse externe réalisée en 2022 afin d'adapter le fonctionnement de la CTI et répondre notamment à l'augmentation des besoins d'ingénieurs et de cadres intermédiaires en ingénierie.

Jalons de réalisation et indicateurs de suivi de l'axe 1 :

- ***Jalon 1.1 : Création d'un Conseil stratégique rassemblant l'ensemble des parties prenantes de la CTI fin 2024 ; mise en place d'une nouvelle structure juridique fin 2027***
- ***Jalon 1.2 : Refonte du modèle économique de la CTI fin 2024***
- ***Jalon 1.3 : Finalisation du dispositif d'audit coordonné avec le Hcéres en vague A (2025-2026)***
- ***Indicateur 1.1 : Augmentation de 25% du budget de la CTI fin 2024 puis de 50% fin 2026***
- ***Indicateur 1.2 : Recrutement de trois responsables de processus d'audit supplémentaires : début 2024, début 2025, début 2026***

2. Promouvoir le lien entre dimensions académique et professionnelle du titre d'ingénieur diplômé et du Bachelor en sciences et ingénierie :

- En valorisant la structure paritaire de la CTI, fondée sur un collège académique et un collège socio-économique, dans toutes les activités de la Commission et en particulier dans les groupes de travail dédiés
- En créant avec les branches professionnelles des espaces de réflexion et de travail sur les enjeux liés en particulier à l'évolution des compétences attendues et à l'adaptation en conséquence des méthodes d'apprentissage
- En structurant un Comité stratégique véritable Conseil d'administration de la Commission

Jalons de réalisation et indicateurs de suivi de l'axe 2 :

- ***Jalon 2.1 : Définition et création d'espaces de réflexion et de dialogue structurés fin 2023***
- ***Indicateur 2.1 : Indicateur de parité académique/socioprofessionnelle égal à 100% dans les instances de la CTI***

3. Garantir la qualité du titre d'ingénieur diplômé et du diplôme de Bachelor en sciences et ingénierie dans un monde en transitions :

- En organisant une révision régulière des référentiels d'accréditation/évaluation afin qu'ils répondent en permanence aux évolutions conjuguées de l'enseignement supérieur et des besoins du monde socio-économique, incluant les attentes sociétales
- En poursuivant le dialogue avec les parties prenantes, et les principaux acteurs du secteur
- En poursuivant la veille et les analyses thématiques de la CTI elle-même et en association avec ses partenaires et parties prenantes
- En s'assurant de la parfaite maîtrise par les écoles de la démarche qualité et de l'amélioration continue
- En veillant à une mise en œuvre rapide des nouvelles dispositions des référentiels R&O et bachelor (BSI) sur la responsabilité sociétale et environnementale

Jalons de réalisation et indicateurs de suivi de l'axe 3 :

- ***Jalon 3.1 : Mise en place d'un dispositif quantitatif permettant d'expliciter le niveau d'attente des critères RSE par un établissement début 2024***
- ***Indicateur 3.1 : Mise en œuvre d'une révision annuelle des référentiels R&O et BSI***
- ***Indicateur 3.2 : Organisation chaque année d'au moins un séminaire de travail avec les écoles dédié à des points spécifiques des référentiels R&O et BSI (en plus du colloque CTI) et ceci dès 2023***
- ***Indicateur 3.3 : Publication chaque année d'au moins trois analyses thématiques de la CTI notamment en association avec ses partenaires et parties prenantes***

4. Contribuer à la stratégie nationale d'enseignement supérieur et de recherche :

- En nourrissant le débat public sur les enjeux des formations d'ingénieurs et de Bachelor en sciences et ingénierie et plus largement de l'enseignement supérieur confirmant ainsi l'expertise reconnue de la CTI au niveau national et international
- En renforçant et structurant le dialogue avec les parties prenantes externes, branches professionnelles, ministères de tutelle, autres agences européennes et internationales (ENQA, ENAEE...)
- En institutionnalisant les échanges avec les conférences d'établissements : CDEFI, CGE, France Universités
- En contribuant au développement et à la notoriété du Bachelor en sciences et ingénierie (BSI)

Jalons de réalisation et indicateurs de suivi de l'axe 4 :

- ***Jalon 4.1 : Autorisation de la CTI pour délivrer le label EUR-ACE® au niveau bachelor fin 2024***
- ***Jalon 1.1 : Création d'un Conseil stratégique rassemblant les parties prenantes de la CTI fin 2024***
- ***Indicateur 4.1 : Au moins une intervention par trimestre dans les médias ou évènement***
- ***Indicateur 4.2 : Organiser un rendez-vous trimestriel avec les organisations et instances nationales de l'ESR***

5. Promouvoir le métier d'ingénieur et le modèle de l'ingénieur français :

- En organisant et en participant à des événements, colloques, séminaires dédiés au modèle de formation d'ingénieur français
- En contribuant aux actions de communication et de promotion mises en œuvre par l'Etat, les conférences d'établissement ou les branches professionnelles, sur la formation et les métiers d'ingénieur de façon générale ou de façon ciblée vers des publics particuliers afin de garantir la diversité dans les écoles d'ingénieurs
- En développant l'activité d'évaluation à l'international et l'attribution du label EUR-ACE®
- En participant activement aux grands réseaux européens d'assurance qualité et en s'investissant dans l'élaboration des référentiels européens d'accréditation
- En poursuivant les échanges et les accords de reconnaissance du titre d'ingénieur avec des ordres professionnels étrangers

Jalons de réalisation et indicateurs de suivi de l'axe 5 :

- ***Jalon 5.1 : Renouvellement des accords de reconnaissance du titre d'ingénieur avec plusieurs Ordres d'ingénieurs, en Australie et Canada et nouvel accord en Tunisie***
- ***Jalon 4.1 : Autorisation de la CTI pour délivrer le label EUR-ACE® au niveau bachelor fin 2024***
- ***Indicateur 5.1 : Nombre annuel d'interventions en France, Europe et à l'international des membres et représentants de la CTI***
- ***Indicateur 5.2 : Maintien de la triple accréditation européenne de la CTI (ENQA, EQAR et ENAEE)***



Pour plus d'informations :



44 rue Cambronne – 75015 Paris – France

📞 + 33 (0) 1 73 04 34 30

@ secretariat@cti-commission.fr

💻 www.cti-commission.fr